

certain nombre à Cowansville, certains à Leclair et d'autres dans certains centres spéciaux de correction.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, le ministre ne sait-il pas que les 12 détenus qui se sont évadés faisaient l'objet d'un traitement de sécurité maximum? Quel effet cette évasion a-t-elle produit sur la prison de Cowansville qui est une institution à sécurité moyenne destinée à la réhabilitation des prisonniers?

M. Allmand: Les prisonniers qui se sont évadés n'étaient pas tous frappés de mesures de sécurité maximum. Cependant, le transfert de prisonniers de cette catégorie à Cowansville a ajouté au problème général de population de la prison et a créé beaucoup de tension tant chez le personnel que chez les détenus. Ce transfert a engendré une situation où il n'y a pas suffisamment de personnel pour s'occuper de tous les détenus pour ce qui concerne les programmes, la sécurité et bien d'autres aspects. Nous cherchons actuellement des solutions à ce problème. Nous appliquons temporairement des mesures de sécurité maximum au pénitencier de Cowansville.

M. Grafftey: Étant donné l'excellent travail qui se fait à Cowansville, le ministre peut-il assurer à la Chambre que plus aucun prisonnier exigeant un traitement de sécurité maximum n'y sera transféré à l'avenir?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, nous voulons, bien sûr, que Cowansville redevienne une institution à sécurité moyenne aussitôt que possible. Toutefois, si des détenus qui exigent une surveillance maximum sont condamnés au pénitencier, nous devons les loger quelque part. Nous ne les renverrons pas dans la rue.

Des voix: Oh, oh!

M. Allmand: Comme je l'ai dit, Archambault...

M. Bell: Expliquez-vous.

M. Allmand: Évidemment, je dois beaucoup d'explications.

M. Bell: Où est Rivard en ce moment?

M. Allmand: Comme je l'ai dit, la principale institution à sécurité maximum au Québec est Archambault. Toutefois, il n'y a plus d'espace à Archambault et toutes nos institutions à sécurité maximum du Canada sont très encombrées. Nous devons trouver plus d'espace ailleurs que dans les institutions ordinaires à sécurité maximum.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que le député de Surrey-White Rock a une question supplémentaire.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE PROJET DE DÉGRÈVEMENTS FISCAUX EN FAVEUR DES SOCIÉTÉS ET LES AUGMENTATIONS DE BÉNÉFICES

M. Barry Mather (Surrey-White Rock): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Comme on signale que les bénéfices des sociétés canadiennes augmentent chaque jour, envisage-t-on de reprendre le projet du gouvernement de réduire les taux d'imposition des sociétés?

Questions orales

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la rémunération accrue du capital dans le secteur des affaires ne diminue d'aucune façon le besoin des mesures proposées en 1972 à l'intention des sociétés, qui avaient pour but de permettre au Canada de mieux concurrencer à moyenne et à longue échéance les nouveaux blocs économiques dans le monde.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse auprès du député de Fundy-Royal qui voulait, je pense, poser une question supplémentaire se rattachant à la précédente. J'ai cru que le député de Surrey-White Rock voulait traiter de la même question et c'est pourquoi je lui ai accordé la parole.

* * *

● (1430)

COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LES EFFECTIFS NÉCESSAIRES À LA REPRISE DES ENTREVUES DES DÉTENUS DANS LES PÉNITENCIERS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Le gouvernement comblera-t-il sous peu les postes vacants à la Commission nationale des libérations conditionnelles et accroîtra-t-il le nombre de membres afin de revenir à l'usage très utile d'interroger les détenus des divers pénitenciers canadiens, usage qu'elle a délaissé parce que le gouvernement n'a pas comblé les postes vacants et n'a rien fait pour étendre la Commission?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la Commission nationale des libérations conditionnelles n'a pas cessé d'accorder des entrevues personnelles dans les pénitenciers à cause de ses postes vacants. La chose est attribuable à un surcroît général de travail depuis un certain temps. Je pourrais ajouter que nous avons formulé des recommandations en vue de combler ces deux vacances. Nous espérons qu'elles le seront sous peu. Cette initiative ne permettra pas de reprendre les entrevues dans les pénitenciers. J'espère présenter bientôt à la Chambre une mesure en vue d'accroître le nombre de membres de la Commission des libérations conditionnelles et je compte qu'elle obtiendra l'appui des honorables vis-à-vis à ce propos.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA POLITIQUE QUANT À L'ADJUDICATION DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE RAVITAILLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle intéressera aussi le président du Conseil du Trésor. Étant donné la crainte généralisée qu'inspirent les politiques d'adjudication de contrats par les services d'entretien et de ravitaillement du ministère de la Défense nationale, le ministre peut-il indiquer dans quelle mesure cette politique a été mise en application et se prononcer au sujet des accusations formulées depuis une semaine dans tout le pays par le président du syndicat des employés de la Défense nationale, de nombreux...